



Côtes de Bieil et Montoussé

31350 Boulogne sur Gesse



BULLETIN D'INFORMATION

N°8 - Décembre 2012

Ce bulletin d'information a pour objectif de vous communiquer l'état d'avancement de l'animation du site Natura 2000 : Côtes de Bieil et Montoussé, situé sur la commune de Boulogne-sur Gesse.

Editorial

Je suis heureux de vous adresser la 8ème édition de ce bulletin d'information



Le COPIL s'est réuni le 23 novembre 2012 et a retracé les moments forts de l'année écoulée.

Cette année encore, le site des Côtes de Bieil et Montoussé a été très actif :

Un site valorisé par l'engagement des exploitants agricoles dans des contrats MAET. Ils sont maintenant au nombre de trois !

Un site attractif également qui séduit chaque année des groupes de randonneurs, mais aussi des classes de collège, de primaire et d'écoles d'ingénieurs.

Notre action de communication envers les enfants est primordiale et nous permet de sensibiliser les plus jeunes à la connaissance et donc au respect de l'environnement..

2013 s'inscrira dans la continuité de nos actions de valorisation et d'animation, en collaboration avec l'AREMIP (sorties sur site, journée de démonstration...)

Pierre MEDEVIELLE
Maire de Boulogne

Des enfants de la maternelle découvrent l'expo de présentation du site Natura 2000

SOMMAIRE

- ◊ Editorial de M. le Maire
- ◊ De nouveaux contrats signés
- ◊ 2013 année charnière pour Natura 2000
- ◊ Animation 2012
- ◊ Les projets 2013
- ◊ Les contacts utiles

De nouveaux contrats signés

De nouvelles MAET (Mesures Agro-environnementales Territorialisées) ont été proposées aux exploitants du site et de nouveaux agriculteurs se sont engagés dans cette démarche. Les nouvelles mesures portent sur l'entretien des haies et sur le retard de fauche.

Un exploitant s'est engagé sur ces deux mesures ainsi que sur une portant sur l'entretien des mares. Cela porte sur 1.34 ha de prairies, des haies et une mare.

Un autre exploitant, déjà engagé, a signé une mesure pour l'entretien de sa mare.

Cela porte à 3, le nombre des exploitants engagés sur le site (sur les 6 présents sur ce coteau).

55 % de la surface agricoles est engagée en MAET, ce qui correspond à 40 % de la surface d'habitats d'Intérêt Communautaire.

2013, une année charnière pour les financements de Natura 2000

Le programme Natura 2000 est financé sur des crédits européens. L'ensemble de ces crédits repose sur des fonds dont les règlements sont remis à plat tous les 6 ans, au moment où l'Union Européenne décide de son budget pour les 6 ans qui suivent.

Cette période de 6 ans allait de 2007 à 2013.

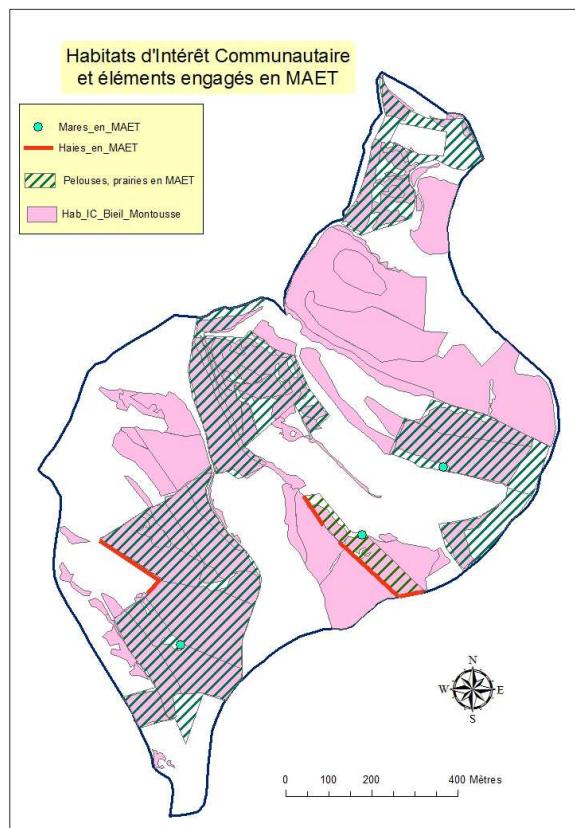
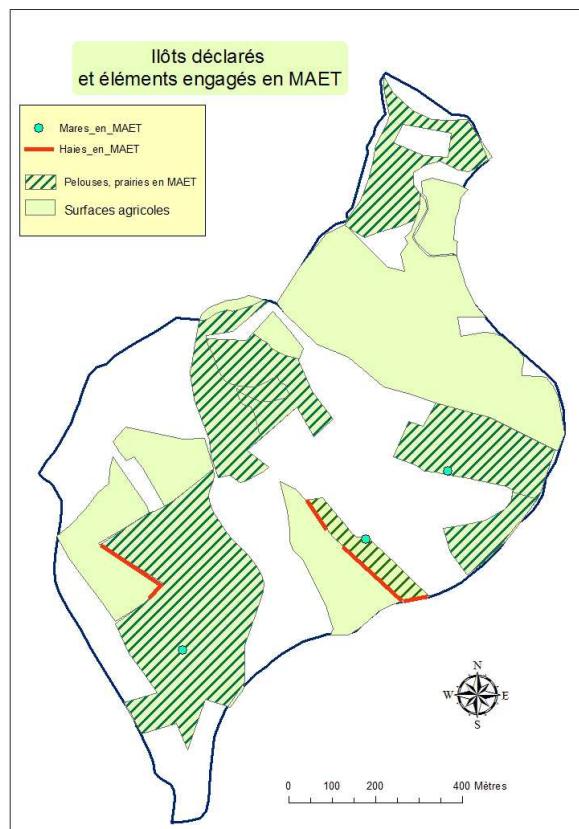
Les états européens sont en ce moment en train de négocier pour arriver à se mettre d'accord sur le budget pour la période 2014-2020. Et ce n'est pas gagné, en particulier du fait que le budget de l'UE sera moins important pour cette période que pour la précédente, crise oblige. Ceci est une première et oblige donc les états à réfléchir sur leurs priorités.

On peut penser que Natura 2000, projet européen, sera maintenu mais sans doute les budgets seront revus à la baisse.

Déjà, pour 2013, de nouvelles règles, plus restrictives sont apparues en particulier sur les MAET, car l'enveloppe était déjà largement dépensée et qu'il fallait couvrir cette dernière année.

On ne peut plus signer de MAET que sur des surfaces cartographiées comme habitats d'Intérêt Communautaire et on ne peut renouveler une MAET qu'en prenant une mesure plus contraignante (ex passer d'une réduction de la fertilisation à la suppression de la fertilisation)...

D'ici à la fin 2013, on y verra plus clair et les exploitants qui le souhaitent pourront s'engager sur les nouvelles mesures définies pour la période 2014-2020.



Animations 2012: les temps forts

- 11 janvier 2012 : travail sur les mares avec les élèves de BTS Gestion et Protection de la Nature de l'Institut Saint-Christophe (Masseube)
- 10 mai 2012 : visite annuelle du site par les étudiants de l'ENSAT
- 20 septembre : visite du site par des étudiants en master « Gestion de la Biodiversité » de l'Université de Toulouse
- Sorties sur le site des classes de 6e du Collège
- L'Expo itinérante est allée à la maternelle

Les sorties grand public

Toujours plébiscité par les différents clubs (randonnée, 3^{ème} âge...) le site des côtes de Bieil et Montoussé a accueilli cette année encore une trentaine de personnes, sous la conduite de José Barboule.

Pour programmer une sortie nature sur le site, il vous suffit de contacter l'Office de Tourisme qui coordonnera votre journée.

Les demandes de renseignements au comptoir de l'Office de Tourisme sont stables, et concernent une soixantaine de fiches découvertes.

Une exposition itinérante...

L'école maternelle de Boulogne sur Gesse a reçu dans ses locaux l'exposition itinérante. Les institutrices ont pu initier les petits à la découverte de ce site local. Le panneau décrivant le cycle de l'Azuré du Serpolet a connu un vif succès !

Attentifs et curieux, les enfants ont apprécié cette exposition pendant 1 mois.

On espère que cette 1^{ère} expérience dans le canton va encourager les autres écoles.

Renseignements auprès de la Mairie.



Les responsables de l'animation du site se forment :

► Françoise NOBLE est allée se former sur le montage des Contrats Natura ni agricoles ni forestiers qui sont proposés aux propriétaires des sites Natura 2000.

4 jours en salle et sur le terrain ont été nécessaires pour savoir comment monter ce type de contrat qui concerne les parcelles non agricoles des sites.

Perspectives d'animation 2013 :



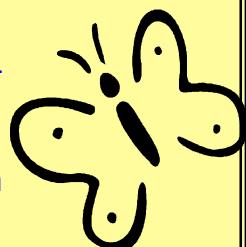
- ⇒ Bulletin de liaison N°9
- ⇒ Tournée de l'exposition itinérante dans les écoles et collège
- ⇒ Soirée "Ophrys" et sortie orchidées
- ⇒ Sorties Papillons (écoles et grand public)
- ⇒ Promotion de la Charte
- ⇒ Organisation d'un chantier de démonstration de réouverture une lande à Genévriers fermée
Organisé par la commune de Boulogne, il sera l'occasion de rouvrir des parcelles de landes à Genévriers qui se referment. Il ne s'agit pas de faire disparaître tous les genévriers, car ces landes sont des Habitats d'Intérêt Communautaire, mais d'empêcher leur embroussaillement. Ce chantier sera annoncé afin que les personnes intéressées puissent venir assister à cette démonstration.
- ⇒ Renouvellement d'une MAET

Les propriétaires de parcelles du site peuvent devenir « acteur » de Natura 2000 grâce à la Charte

La Charte du site est un ensemble d'engagements que les propriétaires peuvent prendre sur leurs parcelles. Par exemple, conserver de vieux arbres, ils participent ainsi à la préservation du site en gardant en l'état les milieux naturels qui sont sur leurs parcelles.

Pas de travaux à effectuer, pas de contraintes supplémentaires, pas de rémunération mais la possibilité d'être acteur de la sauvegarde de notre patrimoine naturel.

La signature de la Charte donne droit à exonération de la Taxe sur le Foncier Non Bâti.



⇒ Pour tout renseignement sur la charte, n'hésitez pas à prendre contact avec :

Françoise NOBLE - AREMIP 13 rue du Barry 31210 Montréjeau 05-61-95-49-60 - aremip2@orange.fr



Contacts :

Mairie de Boulogne sur Gesse - 31350 05.61.88.20.38
Office de Tourisme - 31350 Boulogne sur Gesse 05.61.88.13.19
Ce bulletin de liaison a été rédigé en collaboration avec l'AREMIP

